Recyclage SSIAP 1

OBJECTIFS

Maintenir ses compétences et actualiser ses connaissances afin de pouvoir continuer à exercer l'emploi d'agent des services de sécurité incendie (le programme de la formation est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du diplôme SSIAP 1, d'une équivalence ou d'une décision de reconnaissance de qualification professionnelle délivrée par le ministère de l'intérieur.

- Avoir exercé l'activité d'agent des services de sécurité incendie pendant au moins 1607 heures durant les 36 derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation d'un contrat de travail.

- Être titulaire d'une qualification en secourisme valide : PSC1 de moins de deux ans, SST ou PSE1 en cours de validité.

DURÉE

14 heures.

ORGANISATION

Nombre de stagiaire : 15 maximums.

LIEUX DE FORMATION

Dans nos locaux :
JP&S FORMATION
Pavillon Mansart
28 avenue de Marinville
94100 Saint Maur Des Fossés

MOYENS / MÉTHODES

- Apprentissage basé sur de nombreuses mises en situation.
- Mises en situation sur feux réels.
- Support de cours remis à tous les stagiaires.
- Evaluation des stagiaires tout au long de la formation afin de s'assurer de la mise à jour de leur connaissance.
- Salle de cours spacieuse.
- SSI de catégorie A.
- RIA.
- Extincteurs.
- Très nombreux matériels à disposition : blocs d'éclairages de sécurité, tête sprinkler, volet de désenfumage, clapet, extincteur en coupe, bac écologique…

PROGRESSION DE LA FORMATION

1ère PARTIE : LA PRÉVENTION (05h00)

L'évolution de la réglementation en matière de prévention.

2ème PARTIE : MOYEN DE SECOURS (03h00)

L'évolution de la réglementation en matière de moyens de secours.

3ème PARTIE : MISES EN SITUATION D'INTERVENTION (06h00)

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.

MODALITÉ DE VALIDATION DES ACQUIS

La présence continue à l'ensemble des modules est nécessaire pour valider la formation.

Dans le cas d'une défaillance notoire au cours du stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques sera transmise à l'employeur.

DÉLAI D'ACCÈS / DATE DES SESSIONS

Voir le calendrier joint.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION

Monsieur MALEIX Florent
f.maleix@jps-gc.com
01 49 76 41 90